

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 21 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le lundi 21 mars 2022 à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle de l'Asphodèle à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 14 mars 2022, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 38

Nombre de conseillers titulaires présents : 31
Procurations : 3

Nombre de votants : 34

Étaient présents : Mme Sophie JUBIN, M. Jean-Sébastien TAVERNIER, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Emilie GEVA, M. Joël TRIBALLIER, Mme Marie-France BESSE, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, Mme Rachel GUIHARD (arrivée à 18h44), M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY (arrivée à 19h00), M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILLO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents : M. Raymond HOUEIX, Mme Morgane RETHO, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER,

Procurations : M. Michel GRIGNON pouvoir à Mme Sophie JUBIN
M. Marc DE BOYSSON pouvoir à Mme Marie-France BESSE
M. Jean-Pierre GALUDEC pouvoir à Mme Isabelle GUILLET

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

2022 03 n°11 – Aménagement / Mobilités – Vote des tarifs de mise à disposition des vélos à assistance électrique sur stations vélos automatisés – modification de la délibération 2019 10 n°07

M. Le Vice-Président en charge de la Transition écologique et mobilités présente les éléments.

VU les actions du plan de mobilité rural et sa validation,

Fin 2018, le conseil communautaire a validé le plan d'action du Plan de Mobilité Rurale avec les actions retenues. Parmi les actions sélectionnées, la mise en place de stations de vélos à assistance électrique en libre service vont être mises en place dans les semaines qui viennent.

Une consultation a été lancée pour le choix du prestataire chargé de l'installation et la mise en service de ce système. C'est la société Mobendi qui a emporté le marché, devenue ensuite Trafic Technologie Système (TTS).

Il est ainsi prévu un service avec 4 VAE sur 2 stations implantées dans le centre de Questembert et à la gare de Questembert. La maintenance et l'entretien du service sont assurés par le prestataire. La prise en charge des cycles par l'utilisateur se fera via une solution dématérialisée et une borne sur les stations.

Une délibération a été prise en Conseil communautaire du 28 octobre 2019 (2019 10 n°07) pour la tarification de ce service en libre-service, sur la base d'un tarif unique (1€ /heure- chaque heure entamée étant due).

A l'heure d'aujourd'hui, le dossier ayant pris du retard, il est nécessaire de modifier cette délibération.

Suite aux propositions du Comité Aménagement du 3/03/2022,
Suite à l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mars 2022,

Il est proposé la tarification du service selon le tableau ci-dessous :

Plage horaire	Tarification
0min à 10min	0 €
11min à 30min	1 €
31min à 1h	1 €
1h00 à 1h59	2 €
2h01min à 3h	3 €
3h01min à 4h	4 €
4h01min à 5h	5 €
5h01min à 6h	6 €
6h01min à 24h	20,00 €
24h01min à 48h	40,00 €
48h01min à 72h	60,00 €
72h01min à 96h	80,00 €
96h01min à 120h	100 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident la tarification du service selon le tableau ci-dessus, selon la règle d'un euro de l'heure (chaque heure entamée sera due).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 25 mars 2022

Le Président,

Patrice LE PENHUIZIC

